Inquiétude et colère à l'IPPJ

JUMET Fronde contre la création d'un centre fermé pour mineurs

- La commune aura deux centres fermés l'un fédéral pour illégaux, le second pour mineurs dessaisis.
- ▶ Des travailleurs accusent le ministre Madrane de les mettre au pied du mur.

a grogne monte à l'IPPJ
(Institution Publique de Protection de la Jeunesse) de Jumet (Charleroi). Parmi les 65 membres du personnel, des éducateurs refusent de voir leur centre ouvert pour pinques d'appénages par la camineurs déménager vers la ca-pitale, où le ministre de tutelle PS Rachid Madrane a annoncé

PS Rachid Madrane a annoncé la création d'une nouvelle antenne dans le cadre d'un vaste projet de réorganisation.

«C'est sacrifier une expertise précieusement accumulée au fil de plusieurs décennies de travail», expliquent-ils, «et un réseau de partenaires dans le secteur social, éducatif, judiciaire, sanitaire, culturel. Le fruit de 60 ans de présence dans la commune!»

« Exercer notre métier à Bruxelles ou rester à Jumet comme gardien de prison » UN MEMBRE DU PERSONNEL

Jumet porte en effet un pro-jet pilote, le SETIM (Service Educationnel Temporaire Intra Muros), une transition entre le séjour en centre fermé et l'accueil en centre ouvert, où les jeunes reprennent une scolarité. «Un dispositif qui n'existe nulle part ailleurs en Fédéra-tion Wallonie Bruxelles.» Avec la section éducationnelle traditionnelle, la capacité d'accueil est de 22 places au total. Jumet n'a pas la dimension suffisante



L'IPPJ carolo est appelée à se transformer en centre fermé, avec deux sections (garcons et filles) p

pour absorber en plus un centre fermé. Les éducateurs disent être placés au pied du mur: «Exercer notre métier à Bruxelles ou rester à Jumet comme gardien de prison», résume l'un d'eux. Car l'IPPJ carolo est appelée à se transformer en centre fermé, avec deux sections (carycons et filles) pour sections (garçons et filles) pour mineurs dessaisis, des délin-quants souvent multirécidivistes qui ne sont plus du ressort des tribunaux de la jeunesse.

Quelles conséquences pour l'emploi et la vie du quartier? Au cabinet du ministre Ma-

drane où l'on rappelle que la ré-forme a fait l'objet d'un accord de gouvernement (NDLR: ce qui la rend désormais effective), on insiste sur l'évolution des centres fermés. «Les jeunes n'y passent plus 22h sur 24 en cel-lule comme c'était le cas avant 2015 explique un conseiller de 2015, explique un conseiller de l'Aide à la Jeunesse. Le centre accueille des ateliers, des animations avec des intervenants extérieurs. Si bien que le maillage associatif existant à

Jumet ne sera pas perdu. »
En termes de sécurisation, des travaux d'équipement s'im-

posent, des grilles vont surmon-ter les murs d'enceinte jusqu'à 6 mètres de haut, afin de prévenir les risques de fugues et d'intru-sions. Ces aménagements pour-ront être faits avant l'ouverture du futur centre bruxellois, à l'horizon 2021-2022. Quant aux réaffectations du personnel, reallectations du personnel, elles se feront sur base volon-taire. «A Jumet, 13 % des tra-vailleurs sont âgés de plus de 60 ans, 27 % n'habitent pas dans la région. »

Les éducateurs accusent le ministre de tutelle d'avoir « im-posé son projet pour des raisons électoralistes, sans réelle concer-tation avec les acteurs de ter-rain.» Un sentiment partagé par le député wallon MR Phi-lippe Knaepen qui a adressé à chacun des 14 bourgmestres de chacun des 14 bourgmestres de l'arrondissement un canevas de motion pour s'opposer à la re-conversion du centre ouvert pour mineurs de Jumet. Le conseil communal de Courcelles l'a déjà adopté. Le texte sera présenté dans les prochaines se-maines notamment à Aiseau-Presles, Pont-à-Celles, Bons Villers et Charleroi.

Triple logique

Adopté en gouvernement PS-CDH de la Fédération, le masterplan IPPJ n'a fait l'objet que d'une information lacunaire des acteurs de terrain. Il obéit à une triple logique, selon le cabinet de Rachid Madrane, interpellé en commission notamment par la députée Salvi (CDH). D'abord celle de l'équilibre géographique, « Il n'existe en effet aucune institution à Bruxelles, d'où proviennent un grand nombre de mineurs. » Deuxième axe : la maîtrise des coûts de fonctionnement. « Aucune nouvelle nlace d'accueil n'est en effet créée, tout se fait à budget constant hors investissement pour la mise en conformité et l'équipement des sites ». Un argument qui fait bondir les éducateurs de Jumet : « Nous nous étonnons que le ministre ait pu trouver 8 millions d'euros quand on n'en avait pas 400 pour réparer des toilettes défectueuses depuis 2 ans dans l'un de nos dortoirs », ironisent-ils. Selon le cabinet, « la création de 34 nouvelles places à Bruxelles aurait généré chaque année 5 millions de dépenses supplémentaires. Impossible » Enfin trois : « Jumet n'avait pas la dimension suffisante pour absorber un centre fermé en plus de ses sections Sur place, la résistance



Le Soir Wallonie 06/06/2017, pages 28 & 29

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de Le Soir Wallonie



